

## **Orientation 2.4.4 : Assurer une meilleure redistribution des bénéfices des activités touristiques aux habitants**

### **Orientation 2.4.4 : Assurer une meilleure redistribution des bénéfices des activités touristiques aux habitants**

La fréquentation touristique des sites du parc national, qu'ils soient en coeur, en aire d'adhésion ou en aire maritime adjacente, provient pour une grande part des bassins d'hébergement de la Riviera et des tour-opérateurs. Le résultat est que les habitants et commerces situés à proximité ne bénéficient pas toujours des retombées économiques afférentes, malgré une politique d'aménagement des sites favorisant la création de zones identifiées pour l'implantation des commerces et petits restaurants en bordure des zones coeurs (cas de l'Habituee, située en aire d'adhésion et à proximité du grand site des chutes du Carbet). L'objectif est donc d'oeuvrer pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée, au profit de la population locale.

#### **Déclinaison possible de la mesure :**

[...]

Sensibiliser les scolaires au tourisme, aux activités nautiques (découverte de la plongée...), à l'environnement et aux activités du parc national (par le biais de colonies de vacances par exemple).

#### **Cette orientation relève notamment de la compétence de :**

- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Comité du tourisme des îles de Guadeloupe
- Opérateurs touristiques
- Services de l'État en charge du Tourisme

[...]

age 68 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3879

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:47